

CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, Madame Marina HARPON, Madame Nathalie VAUTIER et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Yaëli RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Hervé FLORCZAK
Laurence JOUSSEAUME	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Marina HARPON
Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Bruno RODRIGUES

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno RODRIGUES

Date de convocation : 14 mars 2025 _ envoi des documents budgétaires
21 mars 2025 _ envoi complet du dossier

OBJET : Compte de gestion 2024

DÉLIBÉRATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2025

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,
VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
VU l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 18 mars 2025,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur LECHAT, receveur municipal, pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer expressément sur le compte de gestion, et préalablement au vote du compte administratif.

Sur le rapport de Monsieur Hamid BACHIR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
7 abstentions : Madame Laurence Jousseau (ayant donné pouvoir), Madame Florence Fournier (ayant donné pouvoir), Madame Françoise Cordier, Madame Fabienne Battagliola (ayant donné pouvoir), Monsieur Bruno Rodrigues, Madame Marina Harpon et Madame Nathalie Vautier

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal comme suit, qui n'appelle ni observation ni réserve, et de lui donner quitus pour l'exercice 2024 :

Présentation du Compte de gestion 2024			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 984 258,67 €	23 610 677,84 €	29 594 936,51 €
Dépenses	5 863 860,79 €	21 334 166,30 €	27 198 027,09 €
Résultat de l'exercice 2024	120 397,88 €	2 276 511,54 €	2 396 909,42 €
Résultats antérieurs	- 954 937,19 €	2 000 000,00 €	1 045 062,81 €
Résultat de clôture	- 834 539,31 €	4 276 511,54 €	3 441 972,23 €

Publiée le 31 mars 2025

Fait et délibéré le 27 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication